



## PRESENTATION DES COMPTES 2023

--o0o--

Budgets principal et annexes

## Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57, M4)

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur demande des personnes intéressées au siège de la commune.

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

## BUGDET PRINCIPAL

Le compte financier unique termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi le compte financier unique 2023 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientations budgétaires,
- le vote du budget 2023
- les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice

Ce compte donne lecture de la gestion de la collectivité et des politiques menées.

L'année 2023 a été marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires. Les décisions gouvernementales de mesures RH sans compensation ont également entraîné un surcoût pour la ville, aussi, au-delà des efforts réalisés ces dernières années, la stratégie budgétaire passera, comme depuis 2016, par la poursuite de recherches de nouvelles recettes et par la baisse de nos dépenses.

Ces nouvelles difficultés nécessitent des adaptations rapides afin de maintenir la continuité des services en dépit des contraintes.

Ainsi, ce compte 2023 montre une fois de plus les problématiques que la collectivité rencontre pour faire face à l'ensemble des nouvelles sujétions.

Compte-tenu de cet état de fait, il sera difficile de **penser à de nouveaux investissements d'envergure à court terme**, seuls ceux déjà convenus ou nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la conduite des politiques courantes feront l'objet d'une réflexion.

Il y a deux raisons à cela :

D'une part, **l'obligation d'être rigoureuse**. La municipalité doit pouvoir faire des choix, elle y sera d'autant plus appelée qu'elle devra mener une réflexion de fond. Il faudra pour cela organiser un débat en commissions, en croisant l'ensemble des actions pertinentes, les conditions de leur réalisation et les ressources dont elle dispose ou disposera pour les mener à bien. C'est un exercice qui devra être mené sans perdre de temps, sur les bases de ce compte 2023.

D'autre part, **la prudence**. Même si nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir un grand nombre de services gérés en régie, malheureusement, ces dernières années nous obligent à modifier notre gestion pour maintenir un haut niveau de service. La baisse de la DGF cumulée depuis des années, l'inflation constatée, la sortie des crises sanitaires, la participation à la péréquation du bloc communal, sont autant de signaux préoccupants pour la gestion d'une collectivité qui se doit d'équilibrer son budget, de payer sa dette et qui ne peut bien évidemment pas le faire à la manière du « quoi qu'il en coûte ».

Ce compte montre que malgré tout, les équipements sont demeurés ouverts, l'entretien du patrimoine a été assuré, le soutien aux associations Saint-juniauxdes a été maintenu et des projets ont continué d'avancer :

- relampage des éclairages des équipements sportifs qui permettra à terme de réduire par 4 la facture d'énergie,
- la rénovation progressive du palais des sports (menuiseries) pour plus d'économies,
- la montée en puissance du potager municipal avec l'objectif qui est atteint de fournir 25 % des légumes de l'UCPA,
- l'étanchéité des fontaines, pour préserver la ressource,
- le confort thermique du deuxième étage de la mairie pour une meilleure isolation et une qualité de travail pour nos agents,
- la mise en œuvre du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne,
- l'équipement de nos écoles (matériels et informatique) pour mieux accompagner l'équipe éducative et offrir un enseignement moderne
- la sécurité informatique avec l'acquisition de logiciel et un travail important en terme de cybersécurité pour la protection de nos données,
- et divers équipements pour le bon fonctionnement des services...

## I. LES RESULTATS 2023

Le résultat de clôture 2023 est **excédentaire 1 192 136.49 €** compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de l'exercice de **1 025 663.58 € de la section de fonctionnement (résultat 2023 à affecter à l'exercice 2024)**
- un excédent de l'exercice de **166 472.91 € de la section d'investissement**

***A noter que l'excédent cumulé de fonctionnement est de 5 004 989.86 € en fonctionnement et de 600 660.66 € en investissement.***

Les prévisions ayant été équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités (+ de dépenses, - de recettes),
- la non-exécution pendant l'exercice du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu au budget.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte 2023, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes.

## II. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2023 de la section de fonctionnement atteint 1 025 663.58 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 15 864 836.63 €, soit 87.99 % du total des recettes du compte 2023.

Le détail est le suivant :

Chp.	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	variation en %
70	Produits des services	958 741.49	782 000	929 366.05	- 3.06
73	Impôts et taxes	11 961 479.02	12 342 900	12 322 055.75	+3.01
74	Dotations, subventions	2 213 794.53	2 209 000	2 278 709.35	+2.93
75	Autres produits	188 530.23	117 000	246 082.69	
77	Produits exceptionnels	161 494.46	0	6 758.00	
013 - 042	Atténuation des charges - OP d'ordre	56 769.27 + 258 977.62	30 000 + 256 535	69 140.70 + 12 724.11	
	<b>TOTAL</b>	<b>15 794 786.62</b>		<b>15 864 836.63</b>	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2023 est de 100.44 %.

#### 1. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ce chapitre représente à lui seul 77.73 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- Une évolution de +3.01 % par rapport au compte administratif 2022
- Un taux d'exécution de 99.83 % de ce chapitre de recettes
- Répartition :
  - o L'attribution de compensation de la communauté de communes : 3 136 378,87 €
  - o Le pacte financier communautaire : 67 993,00 €
  - o Les taxes foncière et habitation : 7 940 030,00 €

2022	7 379 441 €
2021	7 106 337 €
2020	7 111 324 €
2019	7 024 659 €
2018	6 683 219 €

- La dotation de compensation de la TP versée par l'Etat / FNGIR : 562 068,00 € (constant depuis 2019)
- Les droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière : 252 967,67 €

2022	320 673.58 €
2021	456 659,00 €
2020	311 065.75 €
2019	267 502.92 €
2018	257 257.21 €

- La taxe sur l'électricité : 116 681,93 €

2022	188 424.38 €
2021	232 105,25 €
2020	225 794.20 €
2019	242 186.09 €
2018	194 059.67 €

- Taxe locale sur la publicité extérieure : cette taxe a permis de recueillir 129 674,11 €

2022	118 300.90 €
2021	127 690,80 €
2020	132 910.85 €
2019	117 723.40 €
2018	149 431.40 €

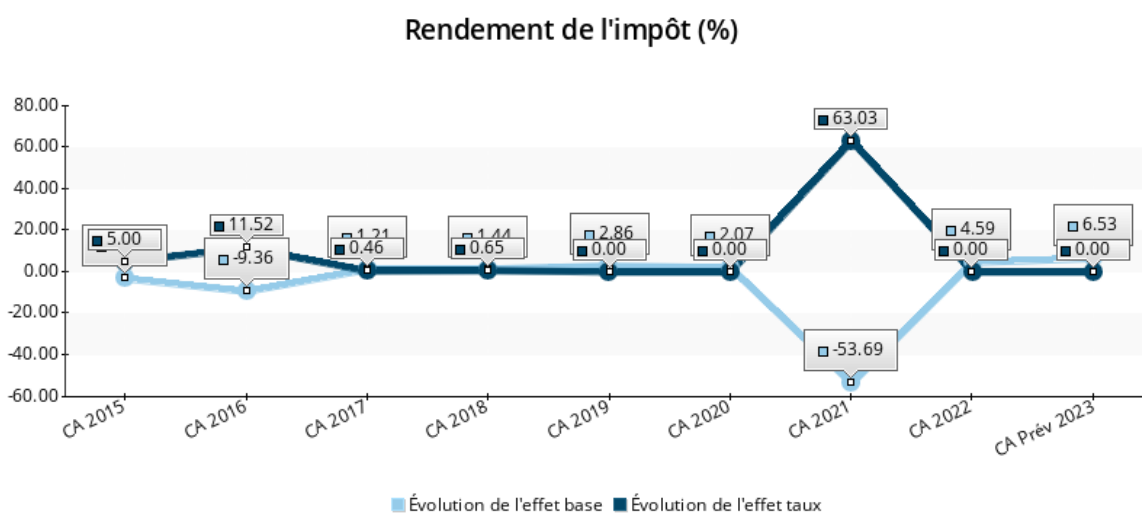
- La taxe sur les pylônes électriques : 83 880,00 €

2022	79 965 €
2021	77 940 €
2020	76 200 €
2019	72 750 €
2018	70 950 €

- Les droits de place : 30 942.06 €

2022	34 369.14 €
2021	6 423,89 €
2020	30 860.23 €
2019	46 160.85 €
2018	41 817.59 €

- Des taxes diverses: 1 440.09 € (spectacles, emplacements publicitaires...)

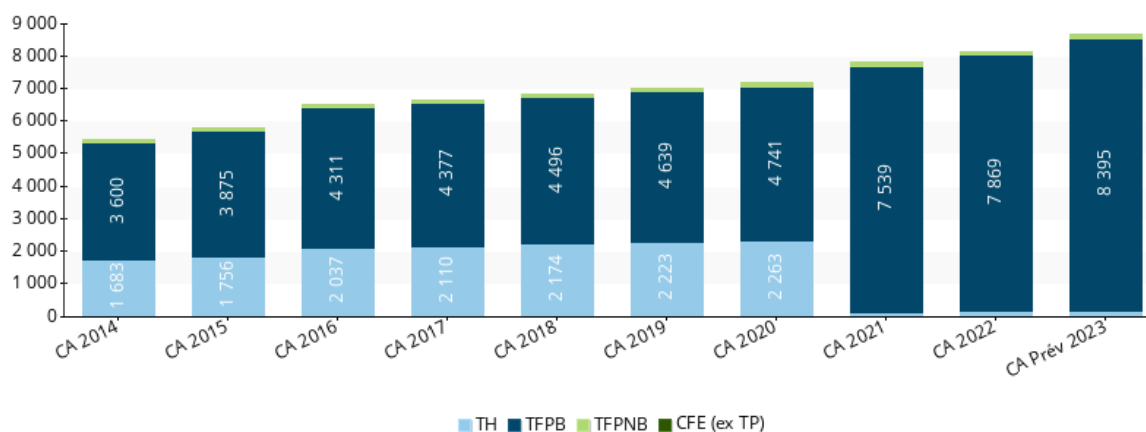


**Effet base** : Évolution du produit liée à l'évolution des bases, c'est-à-dire évolution calculée à taux constants. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année  $n$  par les taux de l'année  $n-1$  sur la somme des produits des bases de l'année  $n-1$  par les taux de l'année  $n-1$ . L'effet base tient compte des taux alors que l'évolution des bases (rapport de la somme des bases de l'année  $n$  sur la somme des bases de l'année  $n-1$ ) est insensible aux taux appliqués sur ces bases.

**Effet taux** : Évolution du produit liée à l'évolution des taux, c'est-à-dire évolution calculée à base constante. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année  $n$  par les taux de l'année  $n$  sur la somme des produits des bases de l'année  $n$  par les taux de l'année  $n-1$ .

**Pour information** : le pic de 2021 est dû à l'intégration du taux départemental

## Évolution des produits fiscaux (k€)



*Pour information : ce graphique ne tient pas compte du coefficient correcteur qui doit être retiré des montants ci-dessus à savoir : 756 300 pour 2021, 782 945 pour 2022 et 836 114 pour 2023.* Le coefficient correcteur, autrement surnommé « coco », est une forme de prélèvement à la source. Il consiste à réaliser le calcul suivant : produit de la taxe d'habitation + taxe foncière communale avant réforme divisé par la taxe foncière communale et départementale après la réforme. Pour ne pas passer par un système de dotations refusé par les élus locaux, le surplus des collectivités surcompensées est directement reversé aux collectivités bénéficiaires du « coco » par le biais d'un dispositif fiscal en compte d'avance.

## 2. Chapitre 74 – dotations, subvention et participations

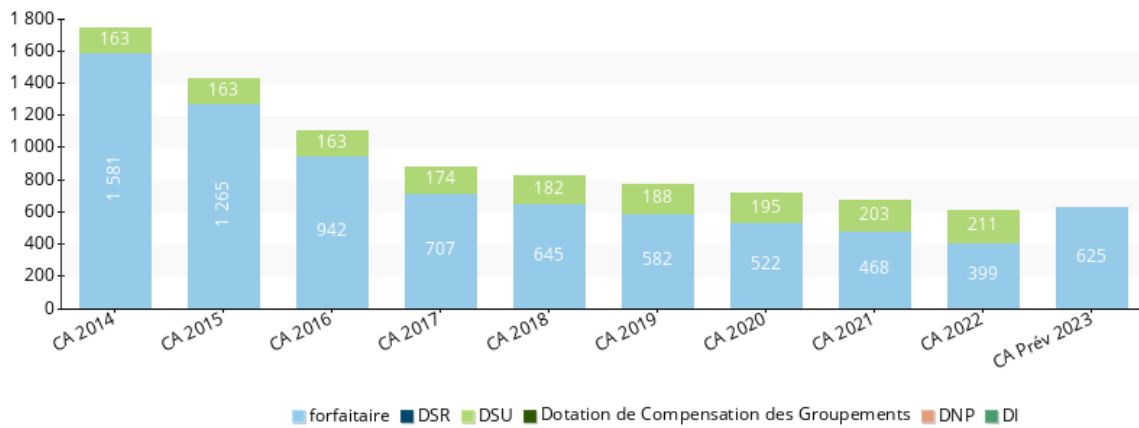
Ce chapitre budgétaire représente 14.37 % des recettes réelles de fonctionnement et connaît une légère augmentation par rapport à 2022 (2.94 %) Pour rappel les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont connu une baisse régulière de plus de 12 % chaque année. Seule l'année 2018 avait affiché une légère augmentation, tandis que 4% de baisse ont déjà été enregistrés pour les années 2019 et 2020, 2021 et 2022 avaient connu une légère baisse.

- Le principal concours financier de l'Etat envers la commune est la DGF et elle représente 407 370,00 €

2022	399 196 €
2021	468 242 €
2020	522 44 €
2019	581 764 €
2018	644 952 €
2017	707 287 €
2016	942 404 €
2015	1 265 454 €



## Évolution de la DGF (k€)



- La dotation de solidarité urbaine dont la réforme risque de pénaliser la commune s'élève cette année à 217 673,00 €

2022	210 620 €
2021	202 891 €
2020	195 134 €
2019	188 349 €
2018	182 237 €
2017	174 437 €

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
  - pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.
- Les **subventions relatives aux activités** menées par la ville concernant, les versements de la **caisse d'allocation familiale** pour les divers contrats d'un montant de 736 339,57 € : contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour l'accueil de loisirs et le pôle multi-accueil...

2022	690 036.25 €
2021	723 487.72 €
2020	814 886.08 €
2019	841 272.53 €
2018	751 607.92 €
2017	672 967.25 €

Centre de cout	Article	Réalisé
01 - Animation accueil de loisirs	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	186 642,12
04 - Animation Anim'Ados	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	10 309,17
19 - Finance	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	85 962,81
25 - PAEJ quartiers	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	34 521,66
35 - Petite enfance - Multi accueil	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	227 211,72
36 - Petite enfance - LAEP	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	4 827,87
37 - Petite enfance - RAM	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	23 563,07
38 - Petite enfance - Microcrèche	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	71 716,19
40 - Centre social	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	91 584,96
	<b>TOTAL</b>	<b>736 339,57</b>

- Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Pour 2023 :
- 281 424,00 € ont été perçus en **dotation de compensation** de la réforme de la taxe professionnelle

- La compensation au titre des exonérations de la taxe foncière :  
44 096,00 €
- Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle :  
50 564,00 €

2022	74 569 €
2021	75 583 €
2020	73 165 €
2019	72 375 €
2018	213 142 €
2017	111 496 €

*la forte augmentation 2018 venant d'un reversement exceptionnel du département pour cette seule année*

- 20 000 € versés par la **communauté de communes** au titre des participations de solidarité des ALSH.
- 3 950.53 € versé par le rectorat pour la mise en place du service minimum d'accueil lors des journées de grève.
- 15 000 € de la **DRAC** pour une aide dans le cadre du contrat territoire lecture pour développer le goût de la lecture et 2 800 € pour la numérisation des archives
- 38 800,00 de **fond d'amorçage au soutien périscolaire** (dotation qui devrait disparaître l'année prochaine)
- 25 704,50 € de dotation pour les **titres sécurisés**
- 2 190,00 € de **dotation forfaitaire de recensement**
- Diverses dotations départementales, régionales, les participations transports scolaires, (17 790.31 €), le FCTVA....

### 3. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement :

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 70, 75

- Le **chapitre 013** « *atténuation de charges* » comptabilise 69 140.70 € en 2023. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie.
- Le **chapitre 70** « *produits des services* » totalise, au titre des participations des usagers aux services municipaux, 929 366,05 €,

2022	953 374.49 €
2021	796 824.24 €
2020	685 753.94 €
2019	849 036.64 €
2018	1 230 150.59 €
2017	1 223 139.71 €

- Les postes les plus importants étant :

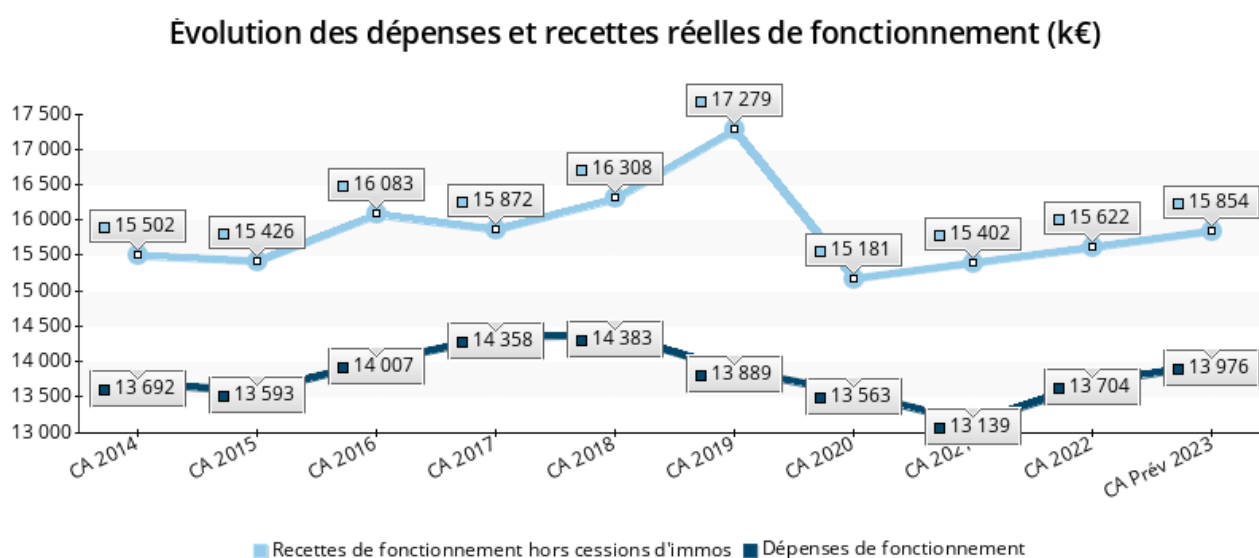
Centre de cout	Réalisé
01 - Animation accueil de loisirs	80 012,58
02 - Périscolaire Jocardep	29 187,81
03 - Périscolaire Chanteglane	29 177,09
04 - Animation Anim'Ados	2 564,00
07 - Animation projet jeune	50,00
10 - ASVP garde champêtre	3 881,00
12 - Cabinet	20 665,68
13 - Cimetière	29 049,00
15 - Culture	675,00
19 - Finance (détail ci-dessous)	111 026,74
23 - Médiathèque	506,70
25 - PAEJ quartiers	2 047,00
30 - Restaurant scolaire portage de repas	236 147,24
30 - Restaurant scolaire	266 520,05
31 - Sports manifestation	3 410,45
33 - Voirie espace publics	568,00
35 - Petite enfance - Multi accueil	66 729,42
38 - Petite enfance - Micro crèche	33 962,95
44 - Police Municipale	13 185,34
<b>TOTAL</b>	<b>929 366,05</b>

Détails du centre de coût 19 finances	Réalisé
Coupe de bois forêt communale	3 834,00
Occupation domaine public	54 152,65
Autres redevances	1 853,77
Mise à disposition de personnel budget PF et CAMPING	17 603,90
Mise à disposition de personnel ANIMATION	5 354,63
Remboursement CCPOL frais de publicité	594,00
Remboursement pour loyers centre adm.	18 760,83
Autres locations	450,00
Remboursement fluides collège Charente pour UCPA	8 422,96
<b>TOTAL</b>	<b>111 026,74</b>

- Le **chapitre 75** qui totalise 246 082.69 € comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles :
  - o **Les régies** des locations de salles et matériels : 34 389,00 € (22 814,00 € en 2022, 7 572,00 € en 2021, 5 524 € en 2020, 29 896 € en 2019) le niveau redevient normal et comparable à la période avant crise sanitaire.

- Loyer des logements : 83 148.70 € (98 587,85 € en 2022, 74 939,66 € en 2021, 68 951.75 € en 2020, 71 049.42 € en 2019)
  - 15 000,00 de leg de la succession SALESSE Claude
  - Et divers remboursements...
- Le chapitre 77 « produits exceptionnels » comptabilise 6 758€ de cessions de matériels... ;
  - Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023). Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.



## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 14 839 173.05 € soit 89.38 % du total des dépenses du compte 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, des charges financières et exceptionnelles. Il est important de noter qu'une partie de la facturation de gaz n'a pas pu être mandatée sur cet exercice. D'un montant d'environ 580 000 € cette somme sera payée sur l'exercice 2024 mais concerne bien l'exercice 2023. (En conséquence, le résultat de l'exercice 2023 est faussé et devrait être amputé de cette somme)

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	Variation %
011	Charges à caractère général	3 092 309.00	4 066 600	3 156 496.16	+2.07
012	Charges de personnel	9 464 287.90	9 643 700	9 567 130.64	+1.08
65	Autres charges de gestion courante	1 025 325.99	1 124 800	1 038 463.50	
014	Atténuation de produits	0	33 000	32 111.00	
66	Charges financières	116 591.02	199 700	178 301.86	
67	Charges exceptionnelles	5 526.33	15 000	3 087.28	
68	Dotations aux amortissements et provisions	17 500.00	2 500	2 500.00	
042	OP D'ordre	1 050 308.41	875 975	861 082.61	
023	Virement de section		3 755 486		
	TOTAL	14 771 848.65		14 839 173.05	

### La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

#### a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire s'élève à 3 156 496.16 € et représente 22.58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume de dépenses de ce chapitre a augmenté de 2.07 % en 2023, pour rappel 2019, 2018 et 2017 avait connu des baisses de 2 à 9 % chaque année et 2021 une augmentation de 8% environ. **L'augmentation de 2023 devrait être plus proche de 20 % en intégrant la facture de gaz à hauteur de 580 000 €.** Malgré la

baisse des dépenses sur plusieurs exercices consécutifs, une attention particulière est nécessaire sur ce chapitre et un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et de l'application d'une mise en concurrence systématique seront toujours réalisés. Elle devra aboutir au maintien des dépenses en 2024 afin de pouvoir absorber l'augmentation des charges des coûts de l'énergie que la collectivité subit.

Pour l'exercice 2023 les dépenses de ce chapitre se décomposent par services ainsi :

Centre de cout	Article	Réalisé
01 - Animation accueil de loisirs		34 094,89
02 - Périscolaire Jocardep		3 719,36
03 - Périscolaire Chanteglane		3 442,75
04 - Animation Anim'Ados		10 163,84
05 - Animation Conseil Municipal d'		604,00
07 - Animation projet jeune		0,00
08 - Archives		39 052,96
09 - Assurances		65 582,97
11 - Bâtiments	60611 - Eau et assainissement	69 754,32
11 - Bâtiments	60612 - Energie - Electricité	326 424,41
11 - Bâtiments	60621 - Combustibles	123 714,33
11 - Bâtiments	60632 - Fournitures de petit équipement	3 415,96
11 - Bâtiments	6068 - Autres matières et fournitures	95 267,36
11 - Bâtiments	61351 - Matériel roulant	2 719,56
11 - Bâtiments	61358 - Autres	1 794,32
11 - Bâtiments	61521 - Entretien terrains	6 526,80
11 - Bâtiments	615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	13 015,04
11 - Bâtiments	615228 - Entretien, réparations autres bâtiments	15 078,60
11 - Bâtiments	61558 - Entretien autres biens mobiliers	15 103,25
11 - Bâtiments	6156 - Maintenance	61 994,89
11 - Bâtiments	617 - Etudes et recherches	70 692,00
11 - Bâtiments	6182 - Documentation générale et technique	365,00
11 - Bâtiments	6188 - Autres frais divers	37 521,33
11 - Bâtiments	62268 - Autres honoraires, conseils	328,80
11 - Bâtiments	6228 - Divers	2 663,98
11 - Bâtiments	6232 - Fêtes et cérémonies	2 040,00
11 - Bâtiments	6241 - Transports de biens	475,00
11 - Bâtiments	6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts, .	900,00
11 - Bâtiments	6283 - Frais de nettoyage des locaux	3 175,20
11 - Bâtiments	6288 - Autres services extérieurs	16 000,00
12 - Cabinet		135 850,93
13 - Cimetière		773,39
14 - Communication		46 201,18

15 - Culture		26 466,30
16 - Education		90 535,88
17 - Espace verts		68 174,07
18 - Etat civil		2 877,37
19 - Finance		115 125,21
20 - Informatique		188 685,76
21 - Magasin		84 116,77
22 - Marché public		2 712,00
23 - Médiathèque		56 160,96
25 - PAEJ quartiers		65 275,68
26 - Parc auto		173 371,36
27 - Patrimoine	6068 - Autres matières et fournitures	0,00
27 - Patrimoine		328,72
28 - Prévention		15 999,72
29 - Ressource humaine		65 866,80
30 - Restaurant scolaire		475 951,22
31 - Sports manifestation		90 612,96
32 - Urbanisme		18 665,49
34 - Voirie réseaux		307 475,21
35 - Petite enfance - Multi accueil		3 215,09
36 - Petite enfance - LAEP		1 208,33
37 - Petite enfance - RAM		1 460,76
38 - Petite enfance - Microcrèche		28 759,40
39 - Animation de la cité		19 392,00
41 - Espace Jeunesse		23 793,89
44 - Police Municipale	60636 - Vêtements de travail	934,24
45 - Règlementation		25 205,80
ADM - Par défaut	6132 - Locations immobilières	-4 331,25
	<b>TOTAL 011</b>	<b>3 156 496,16</b>

## **b) Chapitre 012 – Charges de personnel**

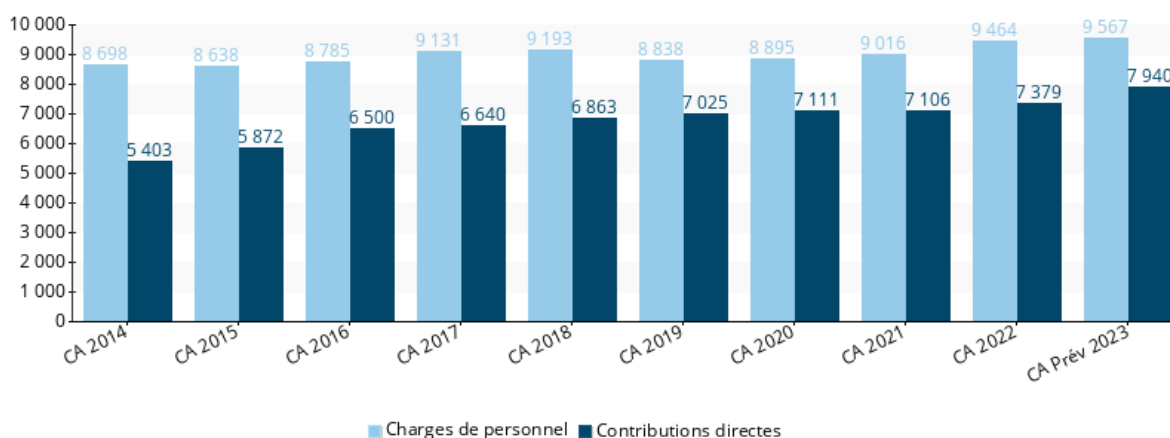
9 567 130.64 € ont été mandatés sur ce chapitre et représentent 68.44 % des dépenses réelles de fonctionnement. 231 agents sont rémunérés sur le budget principal :

- 223 titulaires dont 11 catégories A, 27 catégories B et 185 catégories C
- 2 apprentis et 1 contractuel permanent
- Viennent se rajouter plusieurs contrats saisonniers et de remplacements au cours de l'année

Cette année, les charges de personnel, qui sont imputées sur le chapitre 012 ont évolué 1.08 %



## Charges de personnel couvertes par les ressources propres (k€)



Article - Libellé	Crédits ouverts	Total réalisé
6218 - Autre personnel extérieur	- €	50,85 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	19 000,00 €	27 828,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	155 000,00 €	156 949,80 €
64111 - Rémunération principale titulaires	5 124 000,00 €	4 967 133,85 €
64112 - NBI, SFT, indemnité résidence	70 000,00 €	55 857,75 €
64113 - NBI	- €	4 168,56 €
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	- €	41 000,00 €
64118 - Autres indemnités titulaires	805 000,00 €	858 228,96 €
64131 - Rémunérations non tit.	535 000,00 €	514 013,63 €
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	- €	3 200,00 €
64138 - Autres indemnités non tit.	140 000,00 €	89 754,26 €
64171 - Apprentis - rémunérations	16 000,00 €	16 679,58 €
64172 - Apprentis - Indemnité inflation	- €	400,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	925 000,00 €	937 745,83 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	1 580 000,00 €	1 610 191,32 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000,00 €	24 316,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	93 000,00 €	103 130,83 €
6456 - Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00 €	8 509,00 €
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	43 000,00 €	42 137,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 000,00 €	2 992,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 551 000,00 €</b>	<b>9 464 287,90 €</b>

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. L'augmentation constatée s'explique en partie par les normes étatiques :

- Augmentation du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet soit 120 000 €
- Les obligations réglementaires en termes de revalorisations catégorielles. Au cours de l'année nous avons eu 9 départs à la retraite dont 2 n'ont pas été remplacés et 7 ont été remplacés en l'état ou ont évolué.
- Le GVT, ou glissement vieillesse technicité, constate l'évolution des carrières des agents et réhausse également naturellement ce chapitre. Ces éléments

sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

- Par ailleurs, des efforts continus doivent être portés principalement sur l'emploi non permanent (saisonniers, vacataires, renforts) en réorganisant les remplacements, une attention particulière sera nécessaire sur ce poste de dépenses qui a tendance à augmenter. Une analyse complémentaire sera nécessaire pour contribuer au maintien de la courbe de la masse salariale, permettant ainsi de stabiliser les dépenses.

Article	Article - Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	203 318,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6218	Autre personnel extérieur	173,00 €	17 647,00 €	16 863,00 €	1 871,00 €	536,00 €	175,00 €	175,00 €	0,00 €	51,00 €	1 499,65 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 844,00 €	27 828,00 €	28 263,00 €
6333	Participation des employeurs la formation professionnelle continue	43 440,00 €	43 892,00 €	42 731,00 €	48 351,00 €	47 387,00 €	7 513,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	101 915,00 €	101 048,00 €	98 397,00 €	100 943,00 €	99 177,00 €	136 038,00 €	137 328,00 €	146 958,00 €	156 950,00 €	152 818,00 €
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 169,00 €	0,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	4 736 207,00 €	4 592 480,00 €	4 688 265,00 €	4 942 962,00 €	4 886 699,00 €	4 827 228,00 €	4 921 295,00 €	4 863 609,00 €	4 967 134,00 €	4 935 692,98 €
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	62 286,00 €	79 098,00 €	71 586,00 €	75 972,00 €	72 600,00 €	80 357,00 €	79 021,00 €	59 094,00 €	55 858,00 €	60 302,83 €
64113	NBI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	369,20 €
64118	Autres indemnités titulaires	490 563,00 €	572 640,00 €	590 992,00 €	633 636,00 €	709 106,00 €	707 167,00 €	702 729,00 €	789 117,00 €	858 229,00 €	821 330,54 €
6413	Primes et gratifications	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €
64131	Rémunérations non tit.	665 292,00 €	607 765,00 €	563 496,00 €	512 696,00 €	478 850,00 €	460 148,00 €	400 973,00 €	427 125,00 €	514 014,00 €	646 648,41 €
64138	Autres indemnités non tit.	0,00 €	125,00 €	9,00 €	768,00 €	304,00 €	1 400,00 €	8 210,00 €	60 163,00 €	89 754,00 €	112 689,34 €
64162	Emplois avenir	29 243,00 €	35 388,00 €	29 916,00 €	8 168,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	0,00 €	0,00 €	14 692,00 €	22 268,00 €	7 492,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	5 030,00 €	7 929,00 €	12 593,00 €	17 157,00 €	23 086,00 €	31 565,00 €	18 768,00 €	16 143,00 €	17 080,00 €	16 264,20 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	992 512,00 €	983 306,00 €	986 531,00 €	1 029 700,00 €	930 142,00 €	915 231,00 €	905 559,00 €	912 830,00 €	937 746,00 €	989 919,46 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 433 051,00 €	1 455 034,00 €	1 512 182,00 €	1 588 493,00 €	1 558 948,00 €	1 530 197,00 €	1 555 863,00 €	1 555 640,00 €	1 610 191,00 €	1 601 514,44 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 184,00 €	39 626,00 €	37 398,00 €	33 739,00 €	23 656,00 €	18 559,00 €	16 205,00 €	20 142,00 €	24 316,00 €	30 932,33 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	33 866,00 €	30 638,00 €	46 735,00 €	48 274,00 €	90 970,00 €	67 871,00 €	87 810,00 €	87 396,00 €	103 131,00 €	101 064,43 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	24 128,00 €	32 913,00 €	34 072,00 €	28 232,00 €	28 245,00 €	22 108,00 €	24 403,00 €	14 725,00 €	8 509,00 €	7 131,00 €
64731	Allocations chômage versées directement	6 766,00 €	4 140,00 €	7 742,00 €	5 924,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	29 701,00 €	30 812,00 €	30 724,00 €	30 881,00 €	32 133,00 €	31 567,00 €	32 434,00 €	41 640,00 €	42 137,00 €	44 272,13 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	328,00 €	1 134,00 €	113,00 €	1 273,00 €	297,00 €	582,00 €	3 844,00 €	3 558,00 €	2 993,00 €	3 134,33 €
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 260,00 €
6488	Autres charges	0,00 €	2 302,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	245,00 €	0,00 €	
	<b>Total Hypo 012</b>	<b>8 697 685,00 €</b>	<b>8 637 917,00 €</b>	<b>8 785 037,00 €</b>	<b>9 131 308,00 €</b>	<b>9 192 946,00 €</b>	<b>8 837 706,00 €</b>	<b>8 894 617,00 €</b>	<b>9 016 229,00 €</b>	<b>9 464 290,00 €</b>	<b>9 555 106,27 €</b>

### c) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 1 038 463.50 € et représente 7.43 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de ce chapitre concernent diverses participations de la collectivité, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et les indemnités aux élus.

Article	Réalisé	
65311 - Indemnités de fonction	210 331,14	
65312 - Frais de mission et de déplacement	434,60	
65313 - Cotisations de retraite	10 631,23	
65314 - Cotis. sécurité sociale - part patronale	13 231,08	
65315 - Formation	600,00	
653172 - Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	349,85	
6541 - Créances admises en non-valeur	166,86	
6541 - Créances admises en non-valeur	13 823,51	
6542 - Créances éteintes	9 410,82	
65568 - Autres contributions	111 687,60	Dont 99 688,00 € de SEHV
657362 - Subv. fonct. CCAS	215 741,00	
65741 - Subv. de fonctionnement aux ménages	2 077,01	
65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé	439 114,92	
65888 - Autres	11 030,74	Reversement concessions cimetièrre
<b>TOTAL 65</b>	<b>1 038 463,50</b>	

### d) Chapitre 66 – Charges financières

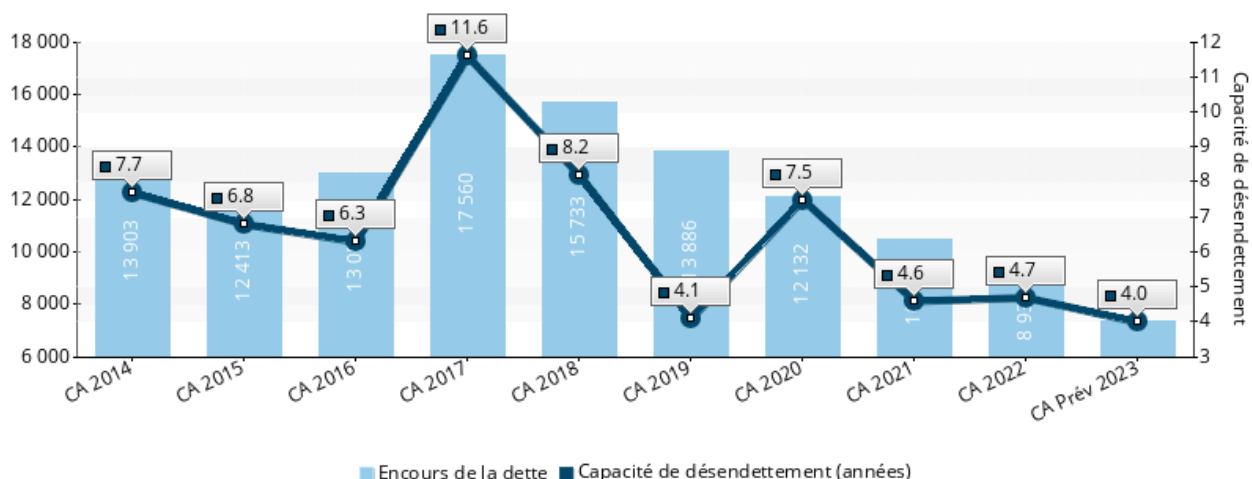
178 301.86 € concernent les intérêts des emprunts et sont enregistrés sur ce chapitre. Ils représentent 1.27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### e) les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

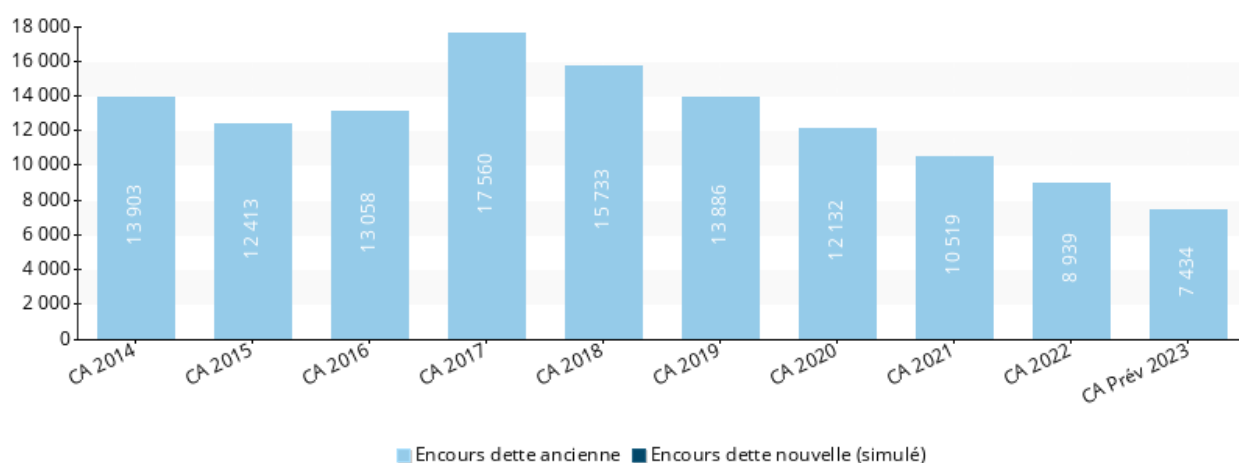
Le chapitre 042 «opérations d'ordres et de transfert entre section» représente 861 082.61 €.

### f) Pour information :

### Encours/Capacité de désendettement (k€ et années)



### Évolution de l'encours de la dette au 31/12/n (réel et simulé, k€)



### III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2023 de la section d'investissement fait ressortir un excédent de financement de 166 472.91 €

#### A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 1 929 111.25€, soit 12.01 % des recettes du compte 2023 et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
13	Subvention d'investissement	634 098.46	346 798	459 028.36	312 247
16	Emprunts et dettes assimilées				
21	Immobilisation corporelles				
23	Immobilisations en cours	254.92		889.85	
10	Dotations et fds propres	804 612.32	488 848	608 110.43	
27	Autres immobilisations financières	0	26 810	0	
024	Produits des cessions d'immo		250 000		
45	Comptabilité distincte rattachée	8 790.00			
021	Virement de section		3 755 486		
040	OP d'ordre	1 050 308.41	875 975	861 082.61	
041	Opération patrimoniales	154 833.36			
	TOTAL	2 644 107.47		1 929 111.25	312 247

#### 1. Chapitre 10 - Dotations et fonds propres

Ce chapitre est arrêté à 608 110.43 €. L'assemblée délibérante ayant décidé d'affecter en investissement le résultat de fonctionnement 2022, 356 848,25 € de crédits ont été émis au 1068. Viennent se rajouter :

- Le remboursement partiel de la part de l'Etat au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 132 369,22 €,
- La taxe d'aménagement, dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement : 118 892,96 €

## 2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Parmi les subventions d'investissement, on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département et les autres subventions, qui sont versées par divers organismes.

Article	Domaine (Code + Libellé)	Réalisé
1321 - Agence Nationale du Sport	Rénovation éclairages équipements sportifs	64 500,00
1322 - Subv. non transf. Régions	Rénov sol et éclairage équip sportifs	10 000,00
1323 - Subv. non transf. Département	Réfection toiture ALSH	1 764,00
	solde sub nvel éclairage des charmilles	13 611,23
	avance sub requalification thermique	4 149,00
	solde aménagement allées du cimetière	15 750,00
	Ebike vélos photovoltaïques	357,97
<b>TOTAL Département</b>		<b>35 632,20</b>
1328 - CAF	préau ALSH	62 951,18
1318 - CAF	ALSH Matériel info	1 425,00
<b>TOTAL CAF</b>		<b>64 376,18</b>
1345 - amendes de radars automatiques amendes de police		96 928,00
13461 - Dot. équip.territoires ruraux DETR	parc muni des sports - Solde améganement lo	2 224,60
	Nouvelle Cuisine Centrale tr2 DETR - SOLDE	68 360,43
	MAIRIE Hotel de ville	8 590,50
<b>TOTAL DETR</b>		<b>79 175,53</b>
13462 - Dotation de soutien à l'invest local DSIL	solde UCPA	40 000,00
1348 - SAFLIM SARL	PUP Grand Boisse	68 416,45
<b>TOTAL</b>		<b>459 028,36</b>

## 3. Chapitre 16 – Emprunts et refinancement d'emprunts

Cet exercice n'a eu recours à aucun emprunt. Cf. état de la dette ci-après.

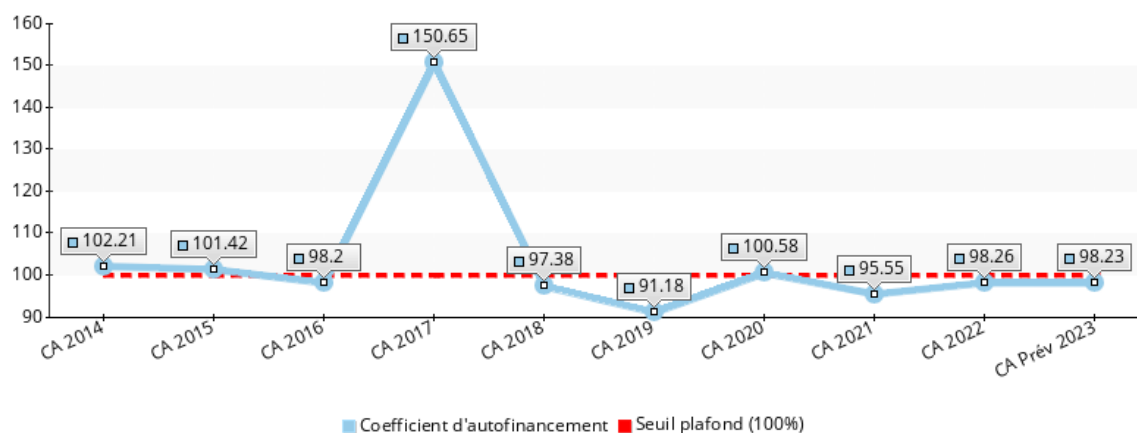
## 4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement.

## 5. Les restes à réaliser

Rappelons que 312 247 € de recettes sont inscrites en RAR.

### Coefficient d'autofinancement (%)



*Coefficient d'autofinancement : (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement.*

*Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la Commune ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire.*



BUDGET GENERAL COMMUNE

2 PLACE AUGUSTE ROCHE BP 115

87205 ST JUNIEN

## ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE 2023

Année N° Contrat	Budget / Objet	Organisme Prêteur	Capital origine	TF TI	Date fin	Période Durée	Taux en %	Index / Marge	En cours au 29/02/2024	Date 1ère échéance		Capital au 31 Décembre de l'exercice	Annuité		
										Capital	Intérêts		Intérêts	Capital	Dont ICNE
2008 - MIN261324EUR/027773 6	BUDGET GENERAL COMMUNE COM 0149	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	1 500 000,00	TF	01/01/2024	M			0,00	01/02/2009	01/02/2009	8 333,93	3 140,21	99 999,96	34,45
2016 - 10000166389	BUDGET GENERAL COMMUNE COM 0162	CREDIT AGRICOLE	2 100 000,00	TI	30/06/2031	T 7 ans et 4 mois	4,3480		1 050 000,00	30/09/2016	30/09/2016	1 050 000,00	43 549,80	140 000,00	0,00
2017 - 10000302540	BUDGET GENERAL COMMUNE COM 0164	CREDIT AGRICOLE	4 010 833,57	TF	01/07/2032	T 8 ans et 4 mois			2 351 178,37	01/04/2018	01/10/2017	2 420 330,67	44 084,59	276 609,20	10 174,60
2017 - 1287259	BUDGET GENERAL COMMUNE COM 0165	CAISSE D EPARGNE D ALVERGNE LIMOUSIN	2 116 666,52	TF	25/01/2033	M 8 ans et 10 mois			1 211 140,92	25/07/2017	25/07/2017	1 233 779,06	41 443,10	135 828,84	630,82
2013 - 8405759	BUDGET GENERAL COMMUNE COM 0166	CAISSE D EPARGNE D ALVERGNE LIMOUSIN	1 833 333,35	TI	25/02/2032	T 7 ans et 11 mois	4,2300		698 850,66	25/08/2013	25/08/2013	720 689,74	31 181,29	87 356,32	3 048,52
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>11 560 833,44</b>						<b>5 311 169,95</b>			<b>5 433 133,40</b>	<b>163 398,99</b>	<b>739 794,32</b>	<b>13 888,39</b>

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 1 762 638.34€ et représentent 10.62 % des dépenses totales de 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
20	Immobilisations incorporelles	58 130.99	280 056	39 737.30	24 180
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	
21	Immobilisations corporelles	272 202.86	2 210 135	492 228.36	464 510
23	Immobilisations en cours	534 984.38	2 680 376	467 779.47	1 345 226
10	dotations	190 996.19	0		
13	Subventions d'investissement		11 000	10 374.78	
16	emprunts	739 794.32	740 000	739 794.32	
45	Comptabilité distincte rattachée				
040	OP d'ordre de transfert de section	258 977.62	256 535	12 724.11	
041	OP Patrimoniales	154 833.36			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 209 919.72</b>		<b>1 762 638.34</b>	<b>1 833 916</b>

### La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

#### a) Chapitre 16 : emprunts et dette assimilée

La commune rembourse plusieurs emprunts dont le montant global en remboursement du capital s'élève pour 2023 à 739 794.32€.

#### b) Chapitres 20, 21 et 23 immobilisations, opérations d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut d'une collectivité et s'élèvent à 999 745.13€. L'année 2023 a été marquée par les investissements suivants :  
CF Tableau ci-dessous

Fonction	Réalisé	
020 - Administr. générale de la coll.	173 758,26	
025 - Cimetières et pompes funèbres	9 923,87	Plaques signalétiques cimetière (6 482,88€), logiciel, plaques et drapeaux
026 - Administration générale de l'E	9 500,99	Logiciel Etat civil (5 760 €) et ordinateurs
211 - Ecoles maternelles	8 455,05	
212 - Ecoles primaires	26 637,82	Thermocolle cour Glane (8654.40 €), mobilier, matériels de cuisine et matériels informatiques
213 - Classes regroupées	217,20	
281 - Hébergement et restauration sc	3 800,98	Equipements cuisine
282 - Sport scolaire	719,96	Acquisitions vélos
311 - Activités artist., actions et m	10 426,43	4 178,58 € ballons solaires pour manifestations
312 - Patrimoine	50 545,20	Sondages et relevés archéologiques dans le cloître de la collégiale
313 - Bibliothèques, médiathèques	14 336,75	8 059,34 € mobiliers médiathèque et informatique
321 - Salles de sport, gymnases	43 153,13	2 822,40 € Installation porte automatique avec code gymnase Pierre Dupuy, 23 520,00 € Remplacement de l'éclairage de 2 terrains de tennis couverts, 16 810.73 € Rénovation sol sportif palais des sports
322 - Stades	101 800,79	Acquisitions de divers matériels
325 - Autres équipements sportifs ou	29 410,57	Remplacement de l'éclairage de la halle des seilles
331 - Centres de loisirs	2 636,38	
338 - Autres activités pour les jeunes	202,19	
4221 - Crèches et garderies	732,00	
4222 - Multi accueil	1 810,96	
511 - Espaces verts urbains	88 901,47	Acquisition de divers matériels pour le potager
588 - Autres actions d'aménagement	70 735,88	32 709,60 € d'étanchéité fontaines square Curie, 11 252,64 € de mise en sécurité Fontbonne terrain Desaphy, 8 341,20 € PUP Bilan, 6 011,28 € racc élect. Extension Bonnin
845 - Voirie communale	347 715,34	Dont 270 531,60 € de GRVC en agglo, 51 314,40 € de réseaux d'eaux pluviales
847 - Equipements de voirie	4 323,91	
<b>TOTAL 20 21 23</b>	<b>999 745,13</b>	

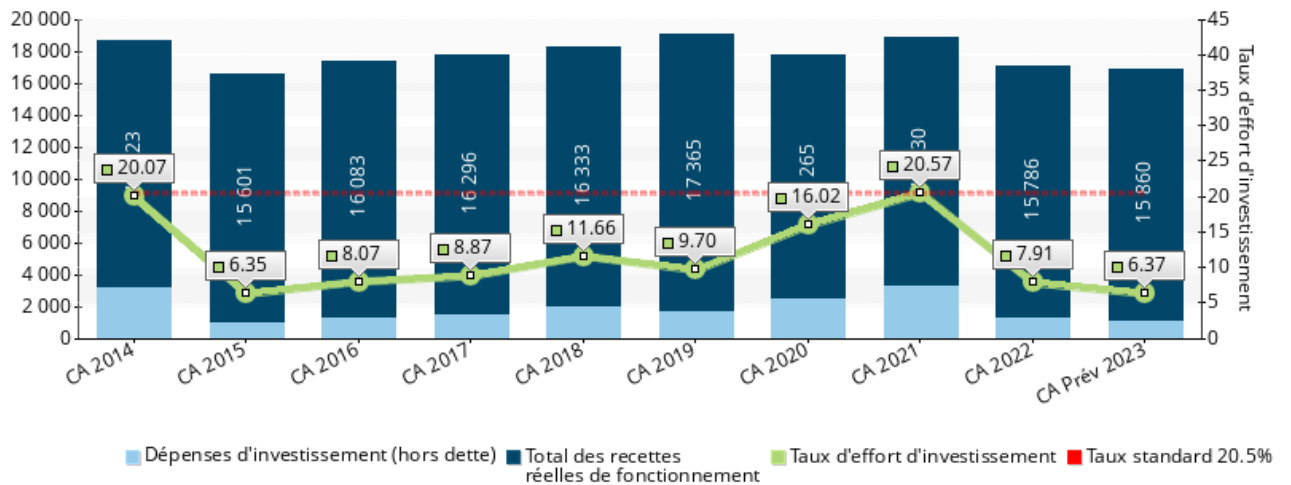
Détail fonction 020 :

Fonction	Réalisé	Objet
020 - Administ. générale de la coll.	1 176,00	souffleur, tronçonneuse
020 - Administ. générale de la coll.	721,94	écran et scanner photo sans fil
020 - Administ. générale de la coll.	9 538,55	matériel informatique et téléphonie
020 - Administ. générale de la coll.	162,00	ventilateurs
020 - Administ. générale de la coll.	2 804,02	laves vaisselle, laves linge
020 - Administ. générale de la coll.	584,52	logiciel autocad
020 - Administ. générale de la coll.	8 111,18	logiciel mediacom et double indentation
020 - Administ. générale de la coll.	1 842,96	contrôle accès CTM
020 - Administ. générale de la coll.	1 128,00	Téléphonie
020 - Administ. générale de la coll.	2 826,84	chaudière centre administratif
020 - Administ. générale de la coll.	7 600,00	acquisitions de terrains
020 - Administ. générale de la coll.	12 909,46	meubles de bureau
020 - Administ. générale de la coll.	1 318,18	petit matériel
020 - Administ. générale de la coll.	1 896,00	relevé de plan électrique installation mod passion
020 - Administ. générale de la coll.	22 852,97	pont élévateur et démonte pneus
020 - Administ. générale de la coll.	21 072,60	AMO et étude réseau de chaleur
020 - Administ. générale de la coll.	77 213,04	Climatisation et amélioration thermique du dernier niveau de l'Hôtel de Ville
<b>TOTAL</b>	<b>173 758,26</b>	

- Les restes à réaliser

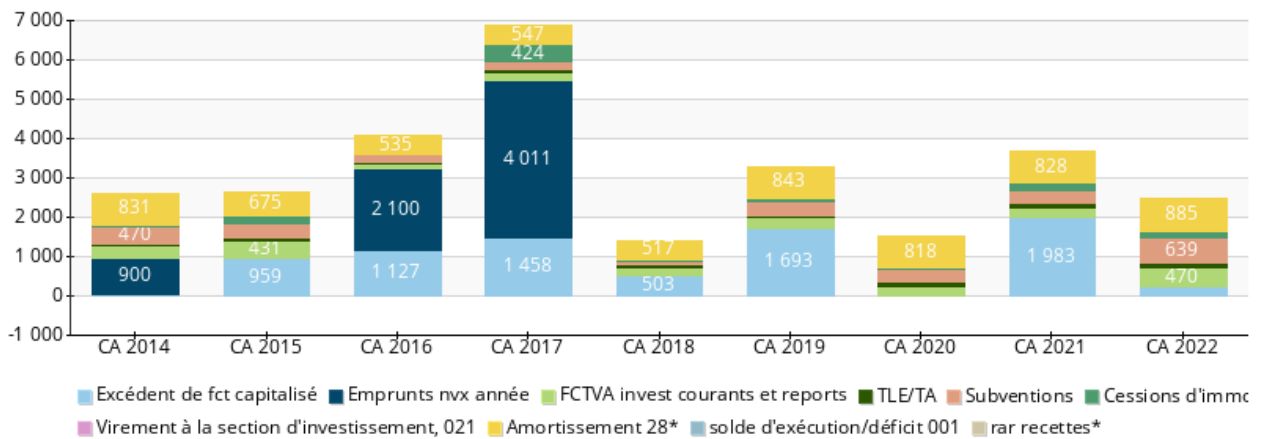
Rappelons que 1 833 916.00 € de dépenses sont inscrites en RAR au titre des articles 20, 21 et 23.

### Taux d'effort d'investissement (k€ et %)

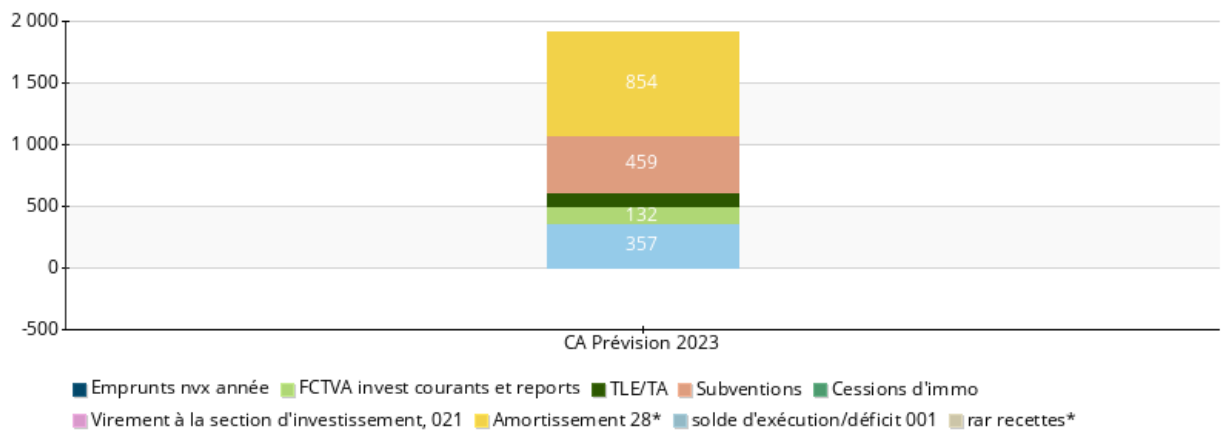


Taux d'effort d'investissement : Dépenses d'investissement hors dette / Recettes de fonctionnement

### Répartition des moyens de financements des investissements (k€)



## Répartition des moyens de financements des investissements (k€)





## PRESENTATION DES COMPTES 2023

--o0o--

Budgets annexes :

Camping

Régie pompes funèbres

Energie photovoltaïque

## CAMPING MUNICIPAL

### 1 - Les résultats 2023

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 41 567.56 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 44 329.14 € et du déficit de la section d'investissement de 2 358.20 €.

### 2 - Section de fonctionnement

#### Recettes

Les recettes correspondent aux titres émis pour les redevances du service pour un montant de 40 246.76 € (dont 13 936,12 € de Camping-cars Park) et 4 643.16 € pour des facturations à des organismes professionnels.

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023
70	Produits des services	43 585.74	40 000	40 246.76
75	Autres produits	4 700.36		4 643.16
77	Produits exceptionnels			
042	OP d'ordre	4 868.11		
72	Subvention d'exploitation,			
78	Reprise provision			
	TOTAL	53 103.56		44 889.92

#### Dépenses

Les charges à caractère général sont essentiellement des frais de consommation d'eau et d'énergie (19 909,29 € contre 15 830,71 € en 2022 et 3 765,59 € en 2021), de taxe foncière (4 658,00 €), d'achat de petit matériel et de fournitures pour le fonctionnement du service, la téléphonie et les assurances obligatoires.

Les frais de personnel s'élèvent à 9 537.61 €.

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023
011	Charges à caractère général	27 239.21	36 930	33 381.92



012	Charges de personnel	9 922.83	10 000	9 537.61
65	Autres charges		500	
67	Charges exceptionnelles		500	
68	Dotations aux amortissements et provisions			
042	OP d'ordre	6 356.01	4 735	4 731.97
	<b>TOTAL</b>	<b>43 518.05</b>		<b>47 651.50</b>

### 3 – Section d'investissement

Ressources : 9 724.01 €

L'assemblée délibérante ayant décidé d'affecter en investissement le résultat de fonctionnement 2022, 4 992,04 € de crédits ont été émis au 1068.

Seules des opérations d'ordre concernant les amortissements ont été en plus inscrites pour un montant de 4 731.97 €.

Dépenses : 8 109.17 €

Les opérations d'investissement réalisées cette année concernent :

- 6 877,37 € d'aménagement de terrains
- 1 231.80 € d'aménagement de vestiaires

### REGIE POMPES FUNEBRES

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 1 950.60 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré à hauteur de 2 661.50 € auquel il faut rajouter 7 357.79 € de recettes des produits des services. 8 066,29 € de mise à disposition personnel et 2.40 € de frais bancaires sont inscrits en dépense.

### ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 40 423.91 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré pour 36 684.65 € auquel on ajoute 3 739.26 € de recettes de vente d'énergie pour cette année.